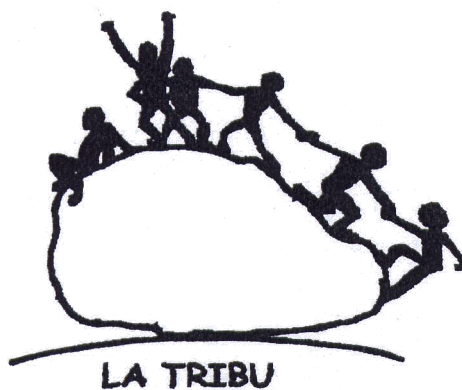


RÈGLEMENT INTÉRIEUR
2020/2022



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 3 – 11 ANS
MERCREDI

PRÉAMBULE

L'admission d'un enfant à l'accueil périscolaire - MERCREDI- ne sera validée qu'après la remise de tous les documents suivants constituant son dossier et ce quelle que soit la tranche horaire d'accueil :

- . La fiche sanitaire dûment remplie (état civil de l'enfant et de sa famille, le n° d'allocataire de CAF ou de MSA, la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant le soir, et les autorisations de pratiquer des soins d'urgence...).
- . La photocopie de ses vaccinations.
- . Le justificatif du quotient familial.
- . Le règlement de l'adhésion à l'association.

Article 1 - Objet

La Tribu propose d'accueillir tous les enfants scolarisés sur les écoles des communes dites du plateau :

Alboussière/Champis, Boffres, Saint-Sylvestre et Saint-Romain de Lerps au sein de l'accueil de loisirs périscolaire – MERCREDI .

Ce service est agréé par la DDCS Ardèche, par la PMI et par la CAF Ardèche.

Article 2 – Horaires et modalités de fonctionnement

Afin de faciliter l'accueil des enfants de toutes les communes, deux lieux d'accueil sont mis en place :

Alboussière - place de la bascule de 7h30 à 9h

Saint-Romain de lerps – route du pic de 7h30 à 10h

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des animatrices-animateurs après 18h30. Les parents doivent donc venir chercher leurs enfants **à 18h30 au plus tard**. En fonction des communes, les horaires d'accueil sont différents, compte tenu des horaires scolaires.

Tout retard donne lieu à une observation et, en cas de récurrence, entraînera **une pénalité financière de 10 euros**.

Les enfants sont sous la responsabilité des animatrices-animateurs à partir du moment de leur prise en charge.

La personne venant chercher l'enfant le soir, doit impérativement se présenter à un(e) animatrice-animateur.

La Tribu n'est pas responsable de la dégradation ou de la perte d'objets personnels apportés par les enfants.

En cas d'accident ou d'état de santé d'un enfant nécessitant des soins, le ou la responsable du service est autorisé(e) à prendre les mesures d'urgence appropriées et peut avoir recours au service du SAMU ou des Pompiers. Les parents sont avertis dans les plus brefs délais.

Article 2 – Horaires et modalités de fonctionnement-suite

Pour Alboussière:

Le matin, les enfants sont déposés par une personne responsable à **partir de 7h30 et jusqu'à 9h** , Place de la Bascule.
Les enfants sont ensuite transportés par l'équipe d'animation jusqu'à Saint-romain de Lerps

Le soir, l'équipe d'animation va raccompagne les enfants jusqu'à Alboussière à partir de 17h30.

Pour Saint-Romain de Lerps:

Le matin, les enfants sont déposés par une personne responsable à **partir de 7h30 et jusqu'à 10h** , espace dédié Route du Pic.

Le soir, les enfants sont récupérer par une personne responsable entre 17h et 18h30

Article 3 – Conditions d'admission

L'accueil de loisirs périscolaire– MERCREDI est destiné à tous les enfants d' Alboussière/Champis, Boffres, Saint-Sylvestre et Saint-Romain de Lerps. Sont admis les enfants de 3 à 11 ans.

La capacité d'accueil est variable en fonction de la commune d'origine :

- à Alboussière : 13 places
- à Champis : 4 places
- à Boffres : 4 places
- à Saint-Sylvestre : 4 places
- à Saint-Romain de Lerps : 14

L'encadrement est celui en vigueur fixé par décret. Il est actuellement d'1 animateur pour 12 enfants de "+ de 6 ans" et d'1 animateur pour 8 enfants de "- de 6 ans" conformément aux directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'inscription préalable est obligatoire auprès de La Tribu.

Les enfants présentant un handicap peuvent être accueillis. Un contrat d'accueil est alors formalisé entre les parents, le responsable de l'accueil périscolaire et le médecin traitant.

Article 4 – Inscriptions, modifications et annulation

a/ INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription sont offertes aux familles : annuelle ou ponctuelle.

Pour une inscription annuelle, les jours sont définis pour toute l'année scolaire, au moment de l'inscription. **Les enfants peuvent être inscrits par téléphone ou mail (sous réserve d'une confirmation) :**

auprès du secrétariat 04 75 58 23 23 – ass.latribu1@free.fr

Pour une inscription ponctuelle, les parents doivent inscrire leurs enfants au plus tard le vendredi midi pour la semaine suivante, sous réserve de places disponibles. **Les enfants peuvent être inscrits par téléphone ou mail :**

auprès du secrétariat 04 75 58 23 23 – ass.latribu1@free.fr

b/ MODIFICATION / ANNULATIONS

Les modifications ou annulations peuvent être signalées dans les mêmes délais que pour une inscription ponctuelle.

Article 5 – Tarifs et facturation

a / TARIFS

Les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire – Mercredi sont disponibles sur le site internet de La Tribu :

[Www.asso-la-tribu.org](http://www.asso-la-tribu.org)

ou auprès du secrétariat au 04 75 58 23 23.

b / FACTURATION

Les factures sont remises ou adressées aux familles en début de mois suivant. Le règlement s'effectue dès réception, en espèces, chèque ou virement au secrétariat.

Aucun règlement de facture ne sera pris par l'équipe d'animation. Les paiements par chèques ANCV sont acceptés.

Article 6 – Repas et activités

a / **LE REPAS**

Il est fourni par La Tribu et est compris dans le prix de journée. De même pour la collation de 16h.

b / **LES ACTIVITÉS**

De nombreux jeux sont mis à la disposition des enfants, et sont pratiqués avec l'équipe d'animation.

Au cours de la journée d'accueil, des animations diverses et/ou des sorties sont proposées aux enfants par l'équipe d'animation.

Les animations peuvent avoir lieu dans les différentes salles de l'espace d'accueil et/ou à l'extérieur selon les conditions météorologiques.